



COPIE

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Pierre, le 12 septembre 2008

M. Jean-Pierre BERÇOT
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Copie :

Les membres du Conseil des élus

Monsieur le Préfet,

Vous avez décidé ce matin de réquisitionner la société TMS dans le cadre de la desserte maritime internationale en fret.

Je vous demande, afin d'apaiser le climat actuel plutôt tendu et avant d'entrer dans une phase de réflexion et de préparation d'un nouveau mode de fonctionnement dans le cadre de la future DSP, d'éviter d'imposer toute augmentation, quelle qu'elle soit, y compris du BAF.

En effet, ces réquisitions sont le résultat de plusieurs années de mauvaise gestion de ce dossier par l'Etat et nous devons utiliser cette période transitoire pour préparer sereinement la mutation nécessaire à cette desserte.

Toute augmentation, même minime, ne manquerait pas de compliquer et de renforcer la crise actuelle, enlisant encore le dossier dans des débats stériles, alors que nous avons tous à cœur l'intérêt général et la volonté de repartir sur de nouvelles bases saines, le plus vite possible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma meilleure considération.

Cordialement,

Annick Girardin